



Fiche-pays 2015-2016

Nombre de postes offerts	A titre indicatif, pour l'année 2014-2015, le nombre de postes était de : 106
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nationalité française • inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2014-2015 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement assistantes ou ayant été assistantes avec le CIEP) • résidant en France (sauf les personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus) • ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger • âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2015 • ayant des compétences en langue italienne évaluées et justifiées par un professeur d'italien (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature fin mai - début juin 2015.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L2 dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales... • Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie... • Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes... • FLE, Sciences du langage, Linguistique... • LLCE, LEA (toutes langues) • Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation... • Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme...
Villes ou régions d'affectation	<p>Tout le pays</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>
Établissements	<p>Collèges, lycées et instituts techniques ou professionnels</p> <p>Des interventions en primaire sont possibles, en cas d'affectation dans un établissement regroupant école primaire et collège (« istituto comprensivo », de 6 à 13 ans).</p>



Durée du contrat	7 mois (1 ^{er} octobre 2015 - 30 avril 2016)
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération mensuelle	850€ net L'assistant a un statut de boursier du gouvernement italien. Octroyée par le ministère italien de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR), cette bourse n'est soumise à aucune contribution sociale et l'assistant est exempt d'impôts en Italie comme en France. Le versement de la bourse peut être irrégulier et il convient d'anticiper les retards éventuels en prévoyant une somme d'argent suffisante.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	Durant son contrat, l'assistant est couvert par une assurance maladie fournie par l'établissement d'affectation et, dans certains cas, par l'ASL (« Azienda Sanitaria Locale ») de son lieu de résidence. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	Un stage d'accueil national de 2 jours est organisé à Turin à la fin du mois de septembre 2015.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires : Ambassade d'Italie en France : www.ambafrance-it.org Ambassade de France en Italie : www.ambparigi.esteri.it Ministère italien de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR) : http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/web/istruzione/dg-affari-internazionali/assistenti_stranieri Portail dédié aux assistants étrangers en Italie : www.assistentilinguastraniera.it
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



ITALIE

Carte 2015- 2016

Instructions : vous avez la possibilité de choisir 3 régions, 1 seule par groupe.

En cas de non-respect de ces consignes, il ne sera pas tenu compte des vœux formulés.

Si vous n'avez pas de préférence, veuillez sélectionner « indifférent ».

Exemple :

Choix 1 : Liguria

Choix 2 : Toscana

Choix 3 : Abruzzo



Groupe A	Groupe B	Groupe C
Emilia-Romagna	Campania	Abruzzo
Lazio	Liguria	Basilicata
Lombardia	Marche	Calabria
Umbria	Molise	Friuli Venezia Giulia
Piemonte	Puglia	Sardegna
Toscana*	Sicilia	Trentino*
	Veneto	Valle d'Aosta

* Un **niveau B1** minimum en **allemand** est requis pour le Trentino-Alto Adige, région bilingue italien-allemand à statut autonome.